



## Rupture contrat d'assurance auto pour non paiement des primes

Par yvesallain, le 09/02/2015 à 18:55

**BONJOUR marque de politesse**

mon assurance m'a arrêté mon contrat auto suite à des problèmes financiers. je suis dans les mains de l'jcof( boîte de recouvrement) et bien entendu aucune discussion possible.

Par contre mon courtier me dis que je ne peux pas assurer mon véhicule tant que je n'ai pas soldé mon compte.

Puis je essayer une autre compagnie

**MERCI**

Par chaber, le 09/02/2015 à 19:03

Bonjour

[citation]Puis je essayer une autre compagnie [/citation]oui à condition de déclarer la résiliation pour non paiement, sinon fausse déclaration et nullité du contrat

Ce qui n'empêche pas l'ancien assureur de vous poursuivre en règlement des impayés